

La finance de partage Les clients du Crédit Coopératif, toujours aussi généreux

En 2016, les produits de partage du Crédit Coopératif ont généré plus de 3,2 millions d'euros de dons pour 53 associations bénéficiaires. Le choix de la finance de partage permet de s'engager et de reverser une partie des revenus de son épargne à des associations pour leur donner les moyens d'agir sur le terrain. Le bilan des dons 2016 reste à un niveau élevé malgré un contexte défavorable de baisse des taux.

En 2016, ce sont très exactement **3 236 704 euros** de dons qui ont été versés via les produits de partage du Crédit Coopératif et les fonds de partage d'Ecofi Investissements. L'encours des produits de partage atteint **678 millions d'euros** au 31/12/2016. Les produits de partage que propose le Crédit Coopératif permettent de choisir la structure pour laquelle le client souhaite faire un don. Le client devient ainsi acteur du financement et contribue au développement des valeurs de la banque.

Le succès grandissant des produits de partage du Crédit Coopératif

Nombreuses sont les personnes qui souhaitent s'engager en adoptant une consommation plus responsable. C'est pourquoi les produits et services bancaires qui permettent de soutenir une association ou une fondation connaissent une adhésion croissante des clients. Ainsi, la Carte Agir enregistre une progression de 15% avec 585 012 euros de dons en 2016 (contre 508 523 pour 2015).

En 2016, l'association ATD Quart Monde - qui lutte contre la pauvreté - a rejoint la liste des bénéficiaires du livret Agir et de la carte Agir. C'est un véritable succès pour ce nouveau bénéficiaire, puisqu'il totalise une somme de 4215 euros de dons en seulement 4 mois de création, grâce à 214 ouvertures de Livret Agir.



LIVRET AGIR

2 007 964 €

L'épargnant, qui bénéficie d'une rémunération attractive, choisit de partager ses intérêts avec l'une des associations partenaires.

Le livret Agir porte à lui seul **62 %** des dons versés en 2016. Il connaît une évolution croissante : **+ 8 %** de souscripteurs et **+ 19 %** d'encours.



CARTE AGIR

585 012 €

À chaque retrait dans un distributeur, le Crédit Coopératif verse au moins 6 centimes d'euro* à l'association partenaire choisie par le détenteur de la carte. S'il le souhaite, le client peut également affecter un micro-don à l'association à chaque utilisation de sa carte.

La carte Agir représente **18 %** des dons en 2016, dont **64 %** sont des dons issus des porteurs de la carte.

* Conditions au 5/04/2016.

* A noter que les dons générés par un produit d'épargne de partage ouvrent droit à une réduction d'impôt.

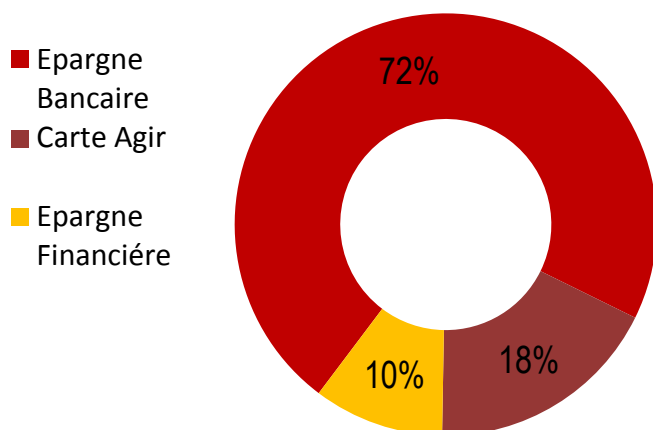
« Les premiers produits de la finance de partage en volume de dons sont les livrets d'épargne Agir qui permettent de reverser une partie de la rémunération de son placement sous forme de don à une association. Au Crédit Coopératif, il existe également un mécanisme original, simple et efficace : la carte Agir, qui offre au client la possibilité de verser un don à chaque retrait et à chaque paiement qu'il effectue. Autant de moyens d'exercer sa solidarité et de soutenir des projets dans les domaines de la solidarité internationale, du développement durable ou en faveur d'une société plus juste ! » précise Frédérique Calvès, responsable épargne solidaire.

Le Crédit Coopératif, acteur de la finance engagée

Pionnier de la finance engagée, le Crédit Coopératif invente en 1983 le 1^{er} placement de partage en Europe. Il a ensuite continué à développer l'épargne de partage et propose aujourd'hui une gamme très large de placements qui permet de générer des dons ou d'investir dans des entreprises solidaires. En effet, l'épargne de partage n'est pas le seul moyen de s'investir pour une finance engagée. Le Crédit Coopératif propose également des produits de placements pour ceux qui souhaitent soutenir le développement d'« entreprises solidaires d'utilité sociale » (ESUS). Dans les OPC solidaires, 5 à 10 % du portefeuille sont investis dans des ESUS, entreprises à forte utilité sociale ou environnementale (insertion de personnes en difficulté, logement très social, microcrédits dans les pays du Sud, protection de l'environnement...). Au Crédit Coopératif, ces OPC sont gérés par la société de gestion du Groupe Crédit Coopératif, Ecofi Investissements, reconnue pour son expertise en gestion éthique et solidaire.

L'épargne bancaire toujours majoritaire

Repartition des dons par produits



Les dons générés proviennent à 72% de l'épargne bancaire, 18% de la carte Agir et 10% de l'épargne financière. Les dons issus des livrets diminuent (80% des dons en 2015, 72% en 2016), ce qui s'explique par la baisse des taux de 2016. Les dons de la carte Agir continuent leur progression (11% en 2014, 14% en 2015, 18% en 2016). L'épargne financière dans la part des dons de 2016 retrouve des couleurs grâce à la performance des 3 compartiments de l'OPC Faim & Développement.

Contacts presse

Crédit Coopératif
Laurence Moret – 01 47 24 83 37
presse@credit-cooperatif.coop

Agence CorioLink
Amélie Lebreton – amelie.lebreton@coriolink.com

À propos du Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative. S'il exerce tous les métiers et expertises de banquier, sa vocation est de mettre ses compétences au service des acteurs d'une économie responsable, respectueuse des personnes et de leur environnement. Historiquement banque coopérative de personnes morales, son capital est apporté par ses clients qui cumulent ainsi la double qualité de client et sociétaire. Les entreprises et leurs groupements, les coopératives, les PME-PMI, les mutuelles, les associations et les organismes d'intérêt général constituent donc le socle de son sociétariat et détiennent la totalité des droits de vote qu'ils exercent selon le principe une personne=une voix. Aujourd'hui, les particuliers, grâce aux nombreuses innovations solidaires de la gamme Agir, sont eux-aussi de plus en plus nombreux à faire le choix du Crédit Coopératif.



<http://www.credit-cooperatif.coop/>